



Communiqué de Presse

M. Michel LAFONT, maire de Thue et Mue a introduit la réunion du conseil municipal du mardi 10 décembre 2024 par une intervention sur le dossier Pigeon Bétons et plus particulièrement sur le contentieux déposé par une association locale et un collectif d'entreprises de la zone d'activité de Cardonville contre l'implantation de l'entreprise Pigeon Bétons. L'audience du tribunal administratif a eu lieu le mardi 3 décembre dernier et la rapporteure publique a donné ses conclusions. Celles-ci confirment très clairement que la commune n'a pas agi en dehors du droit en délivrant le permis de construire, bien au contraire, même s'il faut attendre le jugement définitif qui interviendra avant Noël.

En trois ans, le Maire n'a jamais souhaité faire de commentaire dans le cadre d'une instruction judiciaire en cours, ni lui, ni la commune. Dans un Etat de droit, il semble normal au Maire de laisser la justice faire son travail. Maintenant que les orientations des conclusions sont connues, il informe qu'il a contacté Pigeon Bétons pour lui indiquer que la commune ne souhaite pas voir leur implantation sur l'emplacement actuel.

Cette décision a pour objectif de redonner une dynamique au développement économique bloqué par les procédures et de tenir compte de l'avis des usagers de la zone d'activité et des habitants de Bretteville l'Orgueilleuse avec lesquels le Maire a pu avoir des échanges de vive voix.